



PROJET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

ASSOCIATION BYE BAIKONOUR

« JAZZ AU VILLAGE » 2013/2014

Entre

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par M. René SIESTRUNCK, Vice-président chargé des Affaires culturelles, habilité à agir par arrêté en date du 29 octobre 2012,

Sise, Les Cordeliers, rue Aspirant Jan, 05100 BRIANCON,

Et

L'association « Bye Baïkonour » représentée par M. Denis PISSANCIEL, Président,

Sise, chez Mme Paul Gourée, HLM La Balme, 05120 LES VIGNEAUX.

Il a été convenu ce qui suit

PREAMBULE

Le projet « Jazz au village » réunit la Communauté de communes du Briançonnais par l'intermédiaire de son Conservatoire, le Théâtre du Briançonnais et l'association « Bye Baïkonour ». Il s'agit de la continuité du projet « Passport pour le jazz » organisé depuis 2010.

Ce projet a pour origine les multiples demandes de cours concernant la pratique du jazz, qui ont amené l'association « Bye Baïkonour » à proposer des ateliers ayant pour but de familiariser les personnes de tout âge à la pratique de la musique jazz, sur le territoire de la Communauté de communes du Briançonnais.

Un deuxième objectif est de favoriser la connaissance du jazz auprès du public de la CCB par l'organisation de concerts dans diverses communes du territoire.

Le projet « Jazz au village » comprend deux volets :

- 16 ateliers, proposés au Conservatoire ;
- huit concerts pédagogiques organisés dans les communes de la CCB, comprenant une première partie interprétée par les élèves des ateliers et une deuxième partie où le quartet « Passport » interprète des standards de jazz.

Cette convention a pour objet de définir le déroulement des ateliers jazz organisés au Conservatoire.

Les concerts feront l'objet d'une convention entre le Théâtre du Briançonnais et l'association « Bye Baïkonour ».

ARTICLE 1 : Objet

L'association « Bye Baïkonour » assure l'encadrement artistique des ateliers jazz proposés au Conservatoire de la Communauté de Communes du Briançonnais au cours de l'année scolaire 2013/2014.

ARTICLE 2 : Fréquence des ateliers

Les ateliers sont au nombre de 16, répartis sur l'année scolaire.

ARTICLE 3 : Paiement

Cette prestation fera l'objet de mandatements sur factures, pour un montant total de 6 630 euros, à raison de 3 versements :

- un versement de 2 210 € au 15 janvier 2014,
- un versement de 2 210 € au 15 mars 2014,
- un versement de 2 210 € au 15 mai 2014.

ARTICLE 4 : La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

Fait à BRIANÇON, le

Le Président de l'Association

Le Vice-président délégué
Aux Affaires culturelles

M. Denis PISSANCIEL

M. René SIESTRUNCK